de Bonavista-Twillingate une nouvelle profession de foi, lui qui pendant des années a été l'homme de cabinet de l'ancien gouvernement, lui prodiguant ses conseils à l'échelon le plus élevé, puis a accédé au poste de ministre de la Couronne, mais qui jamais auparavant ne s'était levé dans cette Chambre pour parler comme il l'a fait aujourd'hui...

Une voix: Judas!

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Le gouvernement est allé de l'avant, et je sais qu'on est à faire des enquêtes conformément à la ligne de conduite établie dans les divers ministères, et qu'en raison de ces enquêtes il y a eu certains retards.

Le cas de cette dame Woodman a été débattu au moment de mes crédits, et je ne trouve pas que le député de Bonavista-Twillingate fût justifié à le soulever encore aujourd'hui, car il n'a pas mentionné les faits qui ont été divulgués.

L'hon. M. Pickersgill: Si le ministre veut m'en permettre l'observation, si j'ai de nouveau soulevé la question, c'est que le rapport n'avait pas été déposé et que je n'avais pas personnellement les renseignements à ce moment-là.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je ne discuterai pas ce petit point, mais j'aimerais signaler à la Chambre que le dossier Woodman a trait à une femme qui avait fait de la politique active, que ce fût ou non au moment de son renvoi. Si l'on veut bien se reporter quelque temps en arrière,-évidemment les députés ne connaissent pas cette dame,-on constate qu'elle a été employée par le service des parcs pendant et avant les dernières élections; lorsqu'elle était à l'emploi du gouvernement libéral, elle pouvait sans doute se livrer à ce genre d'activité mais, après l'avènement d'un nouveau gouvernement, elle aurait dû avoir le bon sens de se tenir à l'écart et de ne pas combattre ouvertement le nouveau gouvernement pendant la dernière campagne électorale. On ne saurait reprocher au député de la circonscription d'avoir réclamé son congédiement; je lui ai posé certaines questions directes à ce sujet.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je demander un renseignement qui ne porte que sur les faits? Le ministre dit que cette dame était employée pendant les élections de juin. D'après le dossier, elle ne devait se présenter au travail que le 14 juin 1958 et les élections de 1957 on eu lieu le 10 juin. Le ministre affirme-t-il qu'elle était employée avant le 10 juin 1957 ou n'est-ce qu'une supposition?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Le député sait que je n'ai pas le dossier ici mais c'est un fait qu'elle occupait un emploi depuis

quatre ou cinq ans au guichet d'entrée du parc; elle était assurément au travail en juin. Par conséquent, l'honorable député a eu tort de soulever cette question à propos du crédit à l'étude auquel elle ne se rattache pas du tout. Il a d'ailleurs manqué son but. Vous ne pouvez faire croire à la population canadienne que maintenant que les libéraux forment l'opposition, ils ont soudainement changé et sont devenus aussi vertueux que le député de Bonavista-Twillingate voudrait nous faire accroire.

Par ses initiatives, le présent gouvernement a soulagé les problèmes des fonctionnaires et a haussé le niveau du service public et celui des travailleurs occasionnels du gouvernement à un nouveau sommet, et j'espère que cela mettra fin au sujet.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre nous dira-t-il le nom du député sur la recommandation duquel la mesure a été prise dans le cas de Cape Breton Highlands?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Oui, c'est le député d'Inverness-Richmond.

M. Grills: Les observations qu'a formulées le député de Bonavista-Twillingate sur le favoritisme politique m'ont fortement intéressé et amusé. Il a parlé de deux personnes qui lui ont demandé de les réintégrer dans leurs places, et je peux lui dire que des dizaines de personnes de Hastings-Sud m'ont demandé de leur faire ravoir le travail qu'elles avaient perdu en 1935. Elles ont été congédiées en 1935 sans enquête et sans autre considération et veulent maintenant ravoir la place qu'elles ont perdue sous le régime libéral. Je crois que le député a fait une erreur, aujourd'hui, car son parti était passé maître dans les choses de ce genre. En ce qui concerne l'honorable député d'Assiniboïa, on ne peut lui tenir compte de n'avoir pas répondu car il n'en a jamais eu l'occasion.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Services provisoires—

663. Paiements aux producteurs de grain des Prairies à raison de \$1 l'acre, jusqu'à un maximum de 200 acres par ferme, en conformité de règlements du gouverneur en conseil, \$40,000,000.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, certains honorables députés semblent impatients de prendre la parole au sujet de ce crédit qui doit permettre ces paiements de \$1 l'acre aux cultivateurs de l'Ouest, jusqu'à concurrence de \$200 par exploitation. Il y a une semaine exactement, le premier ministre a fait une déclaration complète là-dessus et a parlé du programme agricole à long terme que nous avons mis à exécution. Il a signalé le rôle que la présente proposition doit